

# REGLEMENT 2024 ETANG DES REGAINS

La pêche est ouverte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sauf réglementation particulière pour la pêche des carnassiers.

La société se réserve le droit de fermer la pêche si le besoin s'en fait sentir (alevinage...)

Tout pêcheur doit être en possession soit du permis annuel, soit d'une carte journalière.

L'autorisation de pêche est nominative et ne peut être revendue ou prêtée à un tiers.

## Vente des cartes de pêche : Les gars du coin - rue principale - Charny

### Prix étang 2024

<b>complet</b>	<b>70 euros</b>
<b>Avec rivière</b>	<b>55 €</b>
<b>Jeune -16 ans</b>	<b>30 €</b>
<b>Journée adulte</b>	<b>8€</b>
<b>Journée – 16 ans</b>	<b>4€</b>
<b>Si mari rivière + étang : carte annuelle femme</b>	<b>30 €</b>
<b>Week_end pêche de nuit carpe</b>	<b>25€</b>

Les gardes délivrent sur place des permis journaliers à 10 € pour les adultes et 5 € pour les – de 16 ans.

PECHE EN NO KILL ET SANS ARDILLON POUR LA CARPE , L'AMOUR BLANC ET L'ESTURGEON.

Tapis réception obligatoire pour la carpe, bateaux amorceurs autorisés

PECHE DES CARNASSIERS à PARTIR DU DERNIER SAMEDI D'avril jusqu'à la fermeture pour repoissonnement.

PECHE DES CARNASSIERS UNIQUEMENT AU VIF , HAMECON SIMPLE SANS ARDILLON.

MORT MANIE, TIRETTE , LEURRES , LANCER RAMENE INTERDITS

HAMECONS DOUBLES ET TRIPLES INTERDITS

1 carnassier maximum par jour et par pêcheur (sandre et brochet confondus)

TAILLES SANDRES ET BROCHETS : 60 cm minimum